



Cessation ou Redressement

Par **FABO**, le **16/01/2014** à **13:46**

Bonjour, indépendant en informatique en profession libérale (conseil informatique) sans contrat depuis juillet 2013 et donc sans revenus avec une vision toute relative d'emploi au 1er trimestre 2014, je suis en grave situation financière. Que vaut il mieux faire se radier ?? se mettre en RJ ?? Puis-je radié mon entreprise au 1 juillet 2013 correspondant à la fin de ma dernier mission (non fait a aujourd'hui car tjs l'espoir d'un nouveau contrat) au 1 juillet 2013. Puis-je recréer une EIRL si mon activité redémarre ??

Un avocat contacté m' a conseillé de me radier de façon volontaire pour empêcher l'accumulation de nouvelles dettes relevant des appels de cotisations (urssaf, cipav, ..etc.). Comment négocier l'étalement des sommes dues avec les différents organisme (tva, urssaf, rsi,cipav) et organismes de crédits a titre privé suite à ce changement brutal de situation, non provoqué mais bien subit. Comment protéger mes biens mobiliers sachant que s'ils etaient saisis cela aurait pour effet de faire perdre son activité a mon épouse travaillant a domicile
Merci de vos conseils avisés.